



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

journée unique du souvenir

Question écrite n° 53547

Texte de la question

M. Philippe Gosselin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la suspension, en 2014, de la journée de commémoration des morts pour la France en Indochine qui devait avoir lieu, comme chaque année, le 8 juin. Cette suspension, et le remplacement de la journée d'hommage par une semaine mémorielle du 26 avril au 4 mai, est pour le moins surprenante alors que nous commémorons en 2014 le 60e anniversaire de la fin de la guerre d'Indochine. Ainsi étendu sur une semaine dite « mémorielle », l'hommage rendu aux soldats qui ont combattu en Indochine perd de sa force et heurte les anciens combattants. Jamais le 11 Novembre ou bien le 8 Mai n'auraient été ainsi décalés ou reportés pour des raisons de calendrier. Il lui demande dès lors ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Comme le précise l'honorable parlementaire, l'année 2014 marque le 60e anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu et la fin de la guerre d'Indochine. A ce titre, la Nation se doit de remplir son devoir de reconnaissance envers ceux qui l'ont servie dans les heures les plus difficiles de la guerre d'Indochine et de faire connaître le mieux possible au public, et en particulier aux jeunes générations, l'oeuvre accomplie par notre pays dans cette région du monde. Il est rapidement apparu qu'en raison, cette année, d'un contexte mémoriel particulier, les cérémonies organisées pour le 70e anniversaire du débarquement du 6 juin 1944 et de la suite des combats en Normandie risquaient de masquer la médiatisation de l'hommage national rendu aux anciens combattants de la bataille de Dien Bien Phu et des combats de la guerre d'Indochine le 8 juin, date inscrite au calendrier mémoriel officiel. Aussi, le comité national d'entente des anciens d'Indochine, qui regroupe les principales associations liées au souvenir de ce conflit, a-t-il proposé que ce 60e anniversaire soit célébré sur une certaine durée, à des dates permettant aux manifestations de ne pas se dérouler dans un contexte trop concurrentiel. Le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire a pris en compte cette proposition avec l'institution d'une « semaine mémorielle » qui a débuté le 26 avril par une cérémonie nationale qu'il a présidée au mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, pour s'achever par une cérémonie solennelle de dépôt de gerbes sous l'Arc-de-Triomphe le 3 mai. Durant cette période, les associations et les collectivités locales ont été invitées à organiser des manifestations, sous toute forme appropriée, ayant pour thème la guerre d'Indochine. Localement, les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ont apporté leur concours, notamment par l'organisation d'expositions sur ce thème. En 2015, les cérémonies marquant la journée nationale des morts pour la France en Indochine le 8 juin reprendront leur cours traditionnel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53547

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3293

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5199